Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260112-12_01_2026_03-DE

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de MONTAIGU
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier, à 20 h 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 07 janvier 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présent : 11 Votant :11

Étaient présents	*RONDEAU Landry, BEAUNE Alexandra, ROBERT Sylvain, TEILLIER Magali BREMAND Romain, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, FICHET Simon, POUPET Dominique, PLUCHON Pierre, VITALI Yannick*
Absents excusés :	*LIBAUD François, PLANCHOT Armelle, MORISSET Mary, VILLENEUVE Marie*
Pouvoirs :	
Secrétaire de séance :	*OUVRARD Elise*

N°12-01- 2026 –03 - TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE PERISCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut solliciter une aide financière dans le cadre des travaux de restauration et d'agrandissement du Centre Périscolaire voté au budget primitif 2025 auprès de l'Etat.
Monsieur le Maire rappelle ensuite les critères de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de Dotation de Soutien à l'Investissement.

Monsieur le Maire présente le plan de financement à l'assemblée et propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Travaux d'agrandissement et d'aménagement hors taxes	251 470.80 €	DSIL OU DETR 50%	140 735.40 €
Dépenses imprévues	30 000 €	Subvention Départementale à l'investissement 10%	28 147 €
		Subvention Départementale majoration petite commune 10%	28 147 €
		CAF 10%	27 000 €
		Auto financement hors taxes	57 441.40€
TOTAL	**281 470.80 €**		**281 470.80 €**

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260112-12_01_2026_03-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat pour ce projet
- **ADOPTE** le plan de financement qui vient de lui être présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,	A Mesnard La Barotière, le 12 janvier 2026 Le Maire : L.RONDEAU MAIRIE DE MESNARD-LA-BAROTIERE (Vendée) Le secrétaire de séance E. OUVRARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (http://www.telerecours.fr).